

Arrêté du 24 janvier 2011 portant nomination du jury de l'examen de contrôle des connaissances relatif à la spécialisation de droit international privé prévu à l'article 43-5 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire

NOR : JUSC1101009A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 modifié relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire, notamment son article 43-5 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 1996 fixant la liste des certificats de spécialisation des notaires ;

Vu la proposition du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 12 novembre 2010 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur du notariat en date 5 janvier 2011 ;

ARRÊTE

Article 1

Le jury de l'examen de contrôle des connaissances relatif à la spécialisation de «*droit international privé*» prévu par l'article 43-5 du décret du 5 juillet 1973 susvisé est composé comme suit :

I. - Titulaires

Président : M Georges KHAIRALLAH, professeur des universités à l'université Paris II.

Membres : Mme Nathalie BOURGEOIS de RYCK, vice-président chargé de mission au tribunal de grande instance de Paris ;

Maître Patrick-Léon LOTTHE, notaire à Bailleul.

II. - Suppléants

Président : Mme Marie-Elodie ANCEL, professeur des universités à l'université Paris II.

Membres : Mme Martine TRAPERO, substitut général près la cour d'appel de Paris ;

Maître Lionel GALLIEZ, notaire à Mussidan.

Article 2

Le directeur des affaires civiles et du Sceau est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du ministère de la justice et des libertés.

Fait le 24 janvier 2011

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice
et des libertés et par délégation,
Le directeur des affaires civiles et du Sceau

Laurent VALLÉE